

21 JUIN 2016

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 16 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Anissa BRIKH à Sophie GUYON, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 9 juin	Judi 9 juin	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2016-04-09 Zone d'activités du Technoparc-Vente de foncier

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par un porteur de projet dans le cadre de la création d'une micro-crèche privée.

Cette dernière regroupera, au sein d'un local (avoisnant 180 m²), plusieurs professionnels pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants de moins de 6 ans. C'est donc une structure de petite taille qui peut

s'avérer particulièrement adaptée aux besoins existants en liaison avec les structures scolaires et périscolaires.

Ce projet se situe géographiquement sur le Technoparc à Delle et nécessite une surface foncière d'environ 13 ares qui seront à détacher de la parcelle n° 50 section BO d'une contenance totale de 52a51ca.

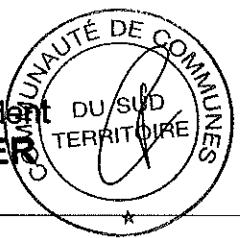

Après négociation avec le porteur de projet et avis des Domaines le prix de cession est fixé à vingt-sept euros (27 €) le mètre carré et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

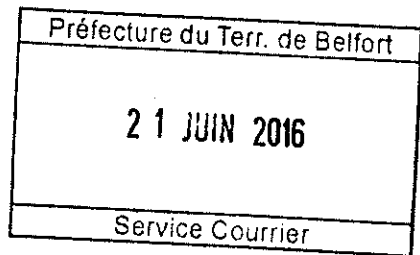
Considérant le dossier complet présenté par le porteur de projet (étude des besoins, association au projet des services de la PMI et de la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider le prix de cession de la parcelle à vingt-sept euros (27 €) HT/m²,**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

*Annexes : Avis des Domaines
Plan du Technoparc*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président, Le Vice-Président Pierre OSER</p> 	<p>Le Président,</p> <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> 
<p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p>21 JUIN 2016</p> <p>Service Courrier</p>	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
SERVICE FRANCE DOMAINE
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
B.P 10489
90016 BELFORT CEDEX

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h.

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MARCHAL

Téléphone : 03 84 36 62 46

Courriel : marie-christine.marchal@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Avis du Domaine.

N/Réf : EI n° 2016 - 033V0238

V/Réf : Votre courriel du 30/05/2016

Affaire suivie par Corinne BÖHLINGER

Le Directeur Départemental des Finances Publiques
du Territoire de Belfort

à

Monsieur Christian RAYOT

Président de la Communauté SUD TERRITOIRE

8 Place Raymond FORNI

90100 DELLE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

CESSION AMIABLE

COMMUNE : DELLE

Zone d'Activité du TECHNOPARC - Parcelle n° 50 p

VALEUR VENALE : 27 € / m² HT (marge ± 10%)

Service Consultant - Date de réception :

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SUD TERRITOIRE - 30/05/2016.

Propriétaire présumé :

Société d'Équipement du Territoire de Belfort. (SODEB)

Description sommaire et opération envisagée :

COMMUNE DE DELLE - Zone d'activité du TECHNOPARC

Cession de 13 ares environ à détacher de la parcelle cadastrée section BO n° 50 de 52 a 51 ca. (selon plan joint).

Urbanisme :

PLU du 18/02/02, M 10/06/04, MS09/03/15, C18/09/15 - Z A du TECHNOPARC.

Situation locative :

Estimation libre à la vente,

Avis du Domaine sur la valeur vénale HT :

La valeur vénale du bien est estimée à 27 € / m² HT. (marge ± 10 %)

Durée de validité de l'estimation : un an.

Observations :

⚡ Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et de risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

⚡ L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

⚡ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 31/05/2016

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
L'Inspecteur,

Marie-Christine MARCHAL

Commune de DELLE
Sections BO et BX du cadastre

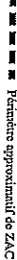
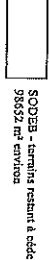
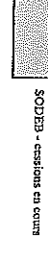
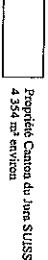
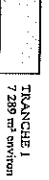
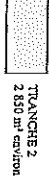
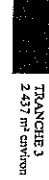
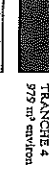
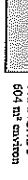
ZONE D'ACTIVITES
DU TECHNO-PARC

SITUATION
PARCELLAIRE

Janvier 2015

Echelle
1/2500

Maître d'œuvre :
Société d'Urbanisme et d'Aménagement
SUDUR
10000 BELFORT
Téléphone : 03 83 31 11 74
Site Internet : www.sudur.fr

-  Périmètre approximatif de ZAC
 -  SODEB - terrains restant à édifier
98832 m² environ
 -  SODEB - créations en cours
 -  Propriété Canton du Jura Suisse
4 354 m² environ
-
- SODEB - Voiries**
 -  TRANCHÉE 1
7 289 m² environ
 -  TRANCHÉE 2
2 850 m² environ
 -  TRANCHÉE 3
2 457 m² environ
 -  TRANCHÉE 4
979 m² environ
 -  TRANCHÉE 5
604 m² environ

Préfecture du Terr. de Belfort
21 JUIN 2016
Service Courrier

